

Communiqué du 24/09/2014

## AUDITION DE LA FNEC-FP-FO à L'ASSEMBLEE NATIONALE

## LES SEGPA VICTIMES COLLATERALES DU PLAN D'AUSTERITE HOLLANDE-VALS

Une délégation de la FNEC-FP-FO composée de Th. Henique (SNETAA-FO), Ch. Dyoux (ID-FO) et N. Trichard (secrétaire fédéral) a été reçue par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale le 16 septembre.

La FNEC-FP-FO a défendu le maintien des SEGPA comme **structure** à part entière dans les collèges ainsi que toutes les revendications qui en découlent.

La commission a questionné la FNEC-FP-FO sur l'opportunité de transformer les structures SEGPA en **dispositif d'inclusion** dans les collèges, conformément aux principes de la loi de Refondation ainsi que sur la perspective que les enseignants (PE spécialisé et PLP) prennent en charge la totalité de la difficulté et du décrochage scolaire au sein des collèges.

Les SEGPA ne traitant, selon la commission, que 3% de la difficulté scolaire alors qu'elle représente en réalité 10% des effectifs de collège.

La FNEC-FP-FO a souligné que depuis 2006 les effectifs de SEGPA sont passés de 100 000 à 86 000, 311 divisions de SEGPA et 19 établissements ont été fermés entre 2010 et 2013.

La commission a évoqué la possibilité pour les actuels élèves de SEGPA d'être répartis dans les classes de la 6ème à la 3ème et bénéficier sporadiquement d'un vague soutien scolaire en fonction des besoins définis par la communauté éducative.

La FNEC a rappelé son attachement à l'existence de PE spécialisés (option F) et de PLP titulaires pour assurer le suivi de chaque élève de SEGPA dans son parcours individualisé tout au long de sa scolarité. Elle s'est opposée à toute dilution des SEGPA dans les collèges et au transfert des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires.

Ce public fragile doit pouvoir suivre une scolarité adaptée et bénéficier d'une pédagogie différenciée en petit groupe pour préparer une formation professionnelle qualifiante.

La FNEC-FP-FO a également précisé que le maximum de 16 élèves en classe et 8 en atelier est une exigence forte des personnels de SEGPA pour assurer le suivi individuel chaque élève. compromise



POUR QUE LES SEGPA DEMEURENT UNE STRUCTURE SPECIALISEE CONDUISANT À UNE ORIENTATION EN CAP

